

ANNEXE – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2023-2028 DE RENNES METROPOLE

RAPPEL - PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2024 :

Les opérations programmées en 2024 et dont le montant de la subvention sollicitée a été modifié en 2025 ont été actualisées et identifiées avec un astérisque.

| n° | Thématique | Maitre d'ouvrage | Intitulé de l'opération | Montant de l'opération | Subvention départementale | | |
|---|--------------------------|----------------------------|--|------------------------|---------------------------|-----------|-------------------|
| | | | | | Montant | bonus | Taux (hors bonus) |
| ENJEU n°1 : Poursuivre la dynamique des transitions écologiques et mobilités actives | | | | | | | |
| 1.01 | Transitions énergétiques | Commune de Pacé | Mise en service d'un réseau de chaleur avec une chaufferie biomasse | 1 193 782,31 € | 273 256,77 € | | 22,89 % |
| 1.02 | Transitions énergétiques | Commune de Montgermont* | Création d'un réseau de chaleur pour alimenter l'Espace Évasion Bernard Douard et les écoles* | 700 000,00 € | 175 000,00 € * | | 25,00%* |
| 1.03 | Transitions énergétiques | Commune de Cesson-Sévigné | Rénovation thermique de la Halle des sports | 1 157 625,47 € | 270 134,00 € | | 23,34% |
| ENJEU n°2 : Accompagner les actions en faveur des solidarités | | | | | | | |
| 2.01 | Solidarités | Commune de Romillé | Création d'une médiathèque à vocation élargie : culturelle, sociale et associative | 4 000 000 € | 379 033,00 € | 150 000 € | 9,48% |
| 2.02 | Solidarités | Commune de Pacé | Création d'une aire de jeux inclusive et intergénérationnelle | 200 000,00 € | 100 000,00 € | | 50,00% |
| 2.03 | Solidarités | Commune de Saint-Grégoire* | Réhabilitation d'un bâtiment avec Espace de vie sociale, France services, Epicerie solidaire, logements étudiants et jeunes actifs « Maison Rouge »* | 1 843 098,94 € | 265 000,00 €* | | 14,38%* |
| 2.04 | Solidarités | CCAS d'Acigné | Aménagement d'un jardin thérapeutique à l'EHPAD Adagio | 89 672,83 € | 44 836,42€ | | 50,00% |

| | | | | | | | |
|---|-------------------------------------|---------------------------------------|--|--------------------|---------------|----------|---------|
| 2.05 | Solidarités | Commune de Thorigné-Fouillard | Construction d'une épicerie sociale et de 2 hébergements d'urgence | 628 530,42 € | 300 000,00 € | | 47,73% |
| 2.06 | Solidarités | Commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche | Construction d'un centre de loisirs mutualisé avec St Erblon et d'un espace de vie sociale | 3 758 490,00 € | 493 489,74 € | | 13,13% |
| 2.07 | Solidarités/ Enfance Jeunesse | Commune de Pont Péan | Accueil d'une unité d'enseignement externalisé pour enfants polyhandicapés | 51 869,22 € | 25 934,61 € | | 50,00% |
| ENJEU n°3 : Conforter une offre de services de proximité | | | | | | | |
| 3.01 | Enfance Jeunesse | Commune de Parthenay de Bretagne | Construction d'une maison d'assistantes Maternelles (MAM) | Projet déprogrammé | | | |
| 3.02 | Enfance Jeunesse | Commune de Cintré | Création d'un pôle enfance-jeunesse | 3 000 000,00 € | 300 000,00 € | 60 000 € | 10,00% |
| 3.03 | Enfance Jeunesse | Commune de Chevaigné | Création d'une maison d'assistants maternels | Projet déprogrammé | | | |
| 3.04 | Enfance Jeunesse | Commune de Brécé | Réhabilitation d'une longère en micro-crèche | 949 078,54 € | 206 234,77 € | | 21,73% |
| 3.05 | Accès aux services | Commune de Corps Nuds | Financement du centre de secours | | 66 788,00 € | | |
| 3.06 | Enfance Jeunesse | Commune de Chartres de Bretagne | Création d'une nouvelle crèche mutualisée avec Pont Péan | 1 562 516,41 € | 542 672,13 € | | 34,73% |
| 3.07 | Enfance Jeunesse | Commune de Saint-Erblon | Extension de la crèche (VEFA)* | 850 000,00 € | 170 000,00 €* | | 20,00%* |
| 3.08 | Enfance Jeunesse | Commune d'Orgères | Construction d'un équipement petite-enfance RPEI à Orgères | 1 622 384,00 € | 400 000,00 € | | 24,66% |

| ENJEU n°4 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous | | | | | | | |
|---|---------|--------------------------------------|---|----------------|-----------------------|------------------|---------|
| 4.01 | Sport | Commune de Pacé * | Rénovation structurelle de la piste d'athlétisme * | 220 000,00 €* | 47 718,00 €* | | 21,69%* |
| 4.02 | Culture | Commune de Betton | Restructuration de l'ancien Prieuré pour accueillir l'École de Musique à Betton* | 2 500 000,00 € | 250 000,00 € | | 10,00% |
| 4.03 | Sport | Commune de la Chapelle des Fougeretz | Rénovation de la toiture de la salle des raquettes et du dojo à la Chapelle-des-Fougeretz | 365 000,00 € | 35 000,00 € | | 9,59% |
| 4.04 | Culture | Ville de Bruz | Restructuration du Grand Logis à Bruz* | 650 000,00 € | 130 000,00 €* | | 20%* |
| | | | | TOTAL | 4 475 097,44 € | 210 000 € | |

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2025 :

Le tableau ci-dessous présente les actions individualisées par thématique et identifiées par le comité de pilotage territorial pour l'année 2025. Deux opérations ont été ajoutées à la programmation post comité de pilotage (Parthenay de Bretagne et l'Hermitage) et trois autres, dont le montant de subvention a été modifié, ont été modifiées et sont identifiées avec un astérisque.

| n° | Thématique | Maitre d'ouvrage | Intitulé de l'opération | Montant de l'opération | Subvention départementale | |
|---|----------------------------|------------------------------------|--|------------------------|---------------------------|---------|
| | | | | | Montant | Taux |
| ENJEU n°1 : Poursuivre la dynamique des transitions écologiques et mobilités actives | | | | | | |
| 1.04 | Transitions énergétiques | Commune de Chevaigné | Rénovation du pôle sportif et de loisirs | 175 000,00 € | 87 500,00 € | 50,00% |
| 1.05 | Environnement | Commune de St-Gilles | Réaménagement des chemins intercommunaux reliant l'Hermitage et Saint-Gilles | 35 000,00 € | 17 500,00 € | 50,00% |
| 1.06 | Environnement | Commune de l'Hermitage | | 32 736,00 € | 16 368,00 € | 50,00% |
| 1.07 | Transitions énergétiques | Commune de Chavagne | Réfection acoustique et étanchéité de la salle de jeu de paume avec réhabilitation de la salle de squash | 90 000,00 € | 20 595,00 € | 22,88% |
| 1.08 | Environnement | Commune de Chevaigné | Etude biodiversité sur le site des anciennes lagunes | 12 000,00 € | 6 000,00 € | 50,00% |
| 1.09 | Transitions énergétiques | Ville de Cesson-Sévigné | Création d'un bassin de récupération d'eau à l'espace aquatique | 210 000,00 € | 52 500,00 € | 25,00% |
| 1.10 | Transitions énergétiques * | Commune de Parthenay de Bretagne * | Création d'un réseau de chaleur pour alimenter des salles associatives * | 240 000,00 €* | 60 000,00 €* | 25,00%* |
| ENJEU n°2 : Accompagner les actions en faveur des solidarités | | | | | | |
| 2.08 | Solidarités | Commune de Chavagne | Acquisition d'une salle mutualisée en VEFA pour un restaurant scolaire à vocation sociale | 700 000,00 € | 160 186,00 € | 22,88% |
| 2.09 | Solidarités | Commune de Brécé | Salle intergénérationnelle attenante au projet maison seniors | 198 000,00 € | 87 624,81 € | 44,25% |

| ENJEU n°3 : Conforter une offre de services de proximité | | | | | | |
|---|----------------------|-----------------------------------|--|-----------------|---------------|---------|
| 3.09 | Enfance Jeunesse | Commune de Mordelles | Rénovation et mise en conformité de la ferme du Pâtis abritant une petite crèche associative et un multi-accueil géré par le CIAS | 200 000,00 € | 45 768,00 € | 22,88% |
| 3.10 | Accès aux services | Commune de Chavagne | Réhabilitation des toilettes publiques en centre-bourg et installation d'un bloc toilettes, point de départ des sentiers communaux et métropolitains | 80 000,00 € | 18 307,00 € | 22,88% |
| 3.11 | Accès aux services | Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt | Construction d'un espace de restauration collectif et inclusif | 1 670 400,00 € | 129 500,00 € | 7,75% |
| 3.12 | Accès aux services | Commune de Nouvoitou | Création d'un nouvel espace jeunes | 459 499,00 € | 69 698,80 € | 15,17% |
| 3.13 | Accès aux services | Commune de Saint-Armel | Rénovation d'un bâtiment à usage de tiers-lieu | 592 000,00 € | 296 000,00 € | 50,00% |
| 3.14 | Accès aux services | Commune de Bourgbarré | Tiers-lieu itinérant | 40 000,00 € | 20 000,00 € | 50,00% |
| 3.15 | Accès aux services * | Commune de l'Hermitage * | Construction d'une unité centrale de production pour la restauration municipale et restauration municipale scolaire et intergénérationnelle * | 2 133 967,00 €* | 386 411,00 € | 18,11% |
| ENJEU n°4 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous | | | | | | |
| 4.05 | Sport | Commune de Gévezé* | Réalisation d'un équipement sportif de proximité : complexe de tennis avec un fonctionnement intercommunal* | 1 354 000,00 € | 301 500,00 €* | 22,27%* |
| 4.06 | Sport | Commune de Mordelles | Rénovation et agrandissement d'une structure réservée à l'escalade dans le complexe sportif Beauséjour | 160 000,00 € | 36 614,00 € | 22,88% |
| 4.07 | Sport | Commune de Chavagne | Création d'un skate park | 85 000,00 € | 19 451,00 € | 22,88% |

| | | | | | | |
|------|---------------------------|------------------------------------|--|----------------|-----------------------|--------|
| 4.08 | Sport | Commune de Le Rheu | Réalisation d'un pumtrack | 300 000,00 € | 68 651,00 € | 22,88% |
| 4.09 | Culture/accès aux service | Commune d'Acigné | Rénovation de la médiathèque avec artothèque et tiers-lieu | 1 133 000,00 € | 199 950,00 € | 17,65% |
| 4.10 | Sport | Ville de Vern-sur-Seiche | Agrandissement de la base nautique sportive | 150 000,00 € | 37 500,00 € | 25,00% |
| 4.11 | Sport | Commune de Saint-Erblon | Construction d'un complexe sportif | 3 500 000,00 € | 201 100,00 € | 5,75% |
| 4.12 | Sport | Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande | Rénovation et extension de la Halle de tennis et construction d'un bâti pour la pétanque | 3 300 000,00 € | 371 160,00 € | 11,25% |
| 4.13 | Sport | Commune de la Chapelle-Chaussée | Mise en accessibilité de la salle des sports et création d'un espace associatif | 700 000,00 € | 70 000,00 € | 10,00% |
| | | | | TOTAL | 2 779 884,61 € | |

| Synthèse | Total | Dont bonification |
|---|-----------------------|--------------------|
| Montant de l'enveloppe 2023-2028 | 11 732 121 € | 1 173 212 € |
| Montant actualisé de la programmation 2024 | 4 685 097,44 € | 210 000 € |
| Montant de la programmation 2025 | 2 779 884,61 € | 0 € |
| TOTAL programmé 2023-2024-2025 | 7 464 982,05 € | 210 000 € |

ENJEU 1 : Poursuivre la dynamique des transitions écologiques et mobilités actives
Transitions énergétiques

NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION
1.04 - Rénovation partielle du complexe sportif / salle polyvalente de Chevaigné

MAÎTRE D'OUVRAGE
Commune de Chevaigné

LOCALISATION
Rue de la Motte 35250 CHEVAIGNÉ

DESCRIPTION

Le complexe sportif compte trois espaces contigus : salle de sports, salle de sports au sol, de vestiaires et d'une salle polyvalente, il date des années 1980.

Le complexe a déjà bénéficié du contrat de territoire en 2014 dans le cadre du programme d'équipements sportifs intercommunal entre Chevaigné et Saint-Sulpice-La-Forêt. Concernant Chevaigné, les travaux consistaient en une réhabilitation de la salle de sport actuelle ; la construction d'une salle de sports au sol avec intégration et construction de nouveaux locaux vestiaire-sanitaire pour la partie football, et le réaménagement de l'entrée de la salle polyvalente.

Le projet au sein de ce pôle est :

- 1/ Réfection du sol de la salle de sport, au bout de quelques années après la rénovation, le sol a présenté des malfaçons (formation de fissures), avec le temps celles-ci s'agrandissent. Le risque de chute des pratiquants existe.
- 2/ Mise en place d'une pompe à chaleur pour la salle polyvalente (actuellement chaudière gaz) et installation d'une CTA.
- 3/ Passage en LED de l'ensemble du pôle.
- 4/ Changement de deux portes de services d'accès aux stockages.

Un des objectifs du projet est la rénovation énergétique du bâtiment, afin de répondre au mieux aux exigences et problématiques environnementales.

CALENDRIER

Consultation des entreprises : 2025 /2026

Début des travaux : 1er et 2ème semestre 2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération : 175 000 €

Aide Département CDST : 87 500 € (50%)

| |
|--|
| <p>ENJEU 1 : Poursuivre la dynamique des transitions écologiques et mobilités actives Environnement</p> |
| <p>NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 1.05 - Réaménagement des chemins intercommunaux reliant l'Hermitage et Saint-Gilles</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : St Gilles Nom et fonction du Responsable politique et Responsable technique Philippe THEBAULT, maire Benjamin Mascé, responsable pôle aménagement</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION Communes de Saint-Gilles/L'Hermitage</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION : Réaménagement des chemins intercommunaux reliant l'Hermitage et Saint-Gilles Ce projet entre dans le cadre des chemins métropolitains et croise un chemin inscrit au PDIPR. Le projet est d'intégrer ce chemin dans les chemins départementaux dans la continuité des chemins allant de Bécherel aux étangs d'Apigné. Ce tracé s'appuie sur des itinéraires existants et pratiqués par les populations des trois communes et nécessite, sur certains passages, une adaptation aux zones naturellement humides notamment par la mise en place de platelages. Ces installations, permettant la circulation des randonneurs, facilitent également la protection du milieu naturel et de la flore en évitant le piétinement de sols fragilisés. Pour St Gilles, le projet consiste en l'aménagement d'un chemin de 630 mètres linéaires par empierrement perméable et sablage. Chaque collectivité prend en charge les dépenses engagées sur son territoire et remplit une fiche action.</p> |
| <p>PARTENARIATS Lien avec la démarche de sentier métropolitain menée par Rennes Métropole.</p> |
| <p>CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION Printemps 2025 : étude de définition / faisabilité Juin 2025 : études pré-opérationnelles / maîtrise d'œuvre Avril-mai 2026 : consultations - RAO Septembre 2026 : démarrage travaux / phasage tranches Octobre 2026 : fin travaux Octobre 2026 : mise en service</p> |
| <p>PLAN DE FINANCEMENT (Investissement) Dépenses Etudes, acquisition et travaux : - St Gilles : 35 000 € Recettes prévisionnelles Département (Aide CDST / Aide sectorielle) : 50% : 17 500 €</p> |

| |
|---|
| <p>ENJEU 1 : Poursuivre la dynamique des transitions écologiques et mobilités actives Environnement</p> |
| <p>NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 1.06 - Réaménagement des chemins intercommunaux reliant l'Hermitage, Saint-Gilles</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE Nom et fonction du Responsable politique et Responsable technique Philippe THEBAULT, maire Benjamin Mascé, responsable pôle aménagement</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION Communes de Saint-Gilles/L'Hermitage et La Chapelle-Thouarault</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION Réaménagement des chemins intercommunaux reliant l'Hermitage, Saint-Gilles et La Chapelle-Thouarault. Ce projet entre dans le cadre des chemins métropolitains et croise un chemin inscrit au PDIPR. Le projet est d'intégrer ce chemin dans les chemins départementaux dans la continuité des chemins allant de Bécherel aux étangs d'Apigné. Ce tracé s'appuie sur des itinéraires existants et pratiqués par les populations des trois communes et nécessite, sur certains passages, une adaptation aux zones naturellement humides notamment par la mise en place de platelages. Ces installations, permettant la circulation des randonneurs, facilitent également la protection du milieu naturel et de la flore en évitant le piétinement de sols fragilisés.</p> <p>Chaque collectivité prend en charge les dépenses engagées sur son territoire et remplit une fiche action.</p> |
| <p>PARTENARIATS Lien avec la démarche de sentier métropolitain menée par Rennes Métropole.</p> |
| <p>CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION Printemps 2025 : étude de définition / faisabilité Juin 2025 : études pré-opérationnelles / maîtrise d'œuvre Avril 2026 : consultations - RAO Septembre 2026 : démarrage travaux / phasage tranches Octobre 2026 : fin travaux Octobre 2026 : mise en service</p> |
| <p>PLAN DE FINANCEMENT (Investissement) <u>Dépenses</u> Etudes, acquisition et travaux : - L'Hermitage 32 736 €</p> <p>Distinction dépenses éligibles</p> <p><u>Recettes prévisionnelles</u> Département (Aide CDST / Aide sectorielle) : 16 368 € Maitre d'ouvrage : 15 000€</p> |

| |
|--|
| <p>ENJEU 1 : Poursuivre la dynamique des transitions écologiques et mobilités actives Transitions énergétiques et Sport</p> |
| <p>NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 1.07 - Réfection acoustique et étanchéité salle du jeu de paume avec réhabilitation de la salle de squash</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE CHAVAGNE Responsable politique : M. René BOUILLON, Maire Responsable technique : M. Damien GOYARD, DST</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION Salle du jeu de paume 17, rue du Champ Fleuri</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION 1) Réfection acoustique et étanchéité salle du jeu de paume avec réhabilitation de la salle de squash</p> <p>Historique et émergence du projet :</p> <p>La salle du jeu de paume, située dans le centre bourg, 17 rue du champ fleuri, date de 1991. D'utilité mixte : elle est utilisée d'une part pour la pratique du tennis et du squash et d'autre part pour le sport des élèves des écoles élémentaires et primaires. Pour prendre en compte les besoins des établissements scolaires pour lesquels la proximité et l'accessibilité sont une priorité, en cohérence avec les besoins du mouvement sportif et de la population en général, l'enjeu est de proposer un équipement sportif de qualité et fonctionnel, adapté à la pratique sportive et aux loisirs. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur du développement de la pratique sportive et de loisirs pour tous et afin de maintenir son parc d'équipements sportifs accessible, la commune de Chavagne doit nécessairement engager des travaux de réhabilitation dans la salle de sports du jeu de paume. La commune de Chavagne a engagé en septembre 2023 un diagnostic structurel. Cette étude a permis d'observer et de comprendre les raisons des défauts apparus sur la structure ces dernières années. En effet, la géologie du sol mais aussi la mauvaise conception et réalisation des charpentes, béton et piliers ont créé des mouvements et des compressions qui ont forcé et qui donc fragilisé les murs, poteaux, toitures. Ces pathologies, observables à l'œil nu et confirmées par le diagnostic, oblige la collectivité à mettre rapidement en place des travaux de réaménagement et de renforcement de la structure. En effet, sans travaux, la salle devra être fermée et interdite au public, pour être rasée, car elle représente un danger à moyens termes pour ces usagers. Cette rénovation permettra de sécuriser la salle, prolonger sa durée de vie et sera l'occasion d'améliorer son isolation thermique, dans un souci de sobriété énergétique.</p> <p>Dans un premier temps, la commune a réalisé au préalable une étude de faisabilité, auprès du cabinet Kopla. L'objet de cette étude consistait à préciser les différents renforcements et aménagements proposés pour répondre aux problématiques posées par le diagnostic. Le bureau d'étude techniques KOPLA INGENIERIE qui a réalisé le diagnostic structurel a été choisi pour réaliser la maîtrise d'œuvre. Une étude géotechnique a été réalisée dans le cadre de la réalisation de renforcements de fondations sur la salle. Une étude de faisabilité a été réalisée afin regrouper la synthèse des analyses, les propositions et estimation par le BET. Après validation des options de renforcement proposées, le maître d'œuvre a pu établir les</p> |

études de projet. Des travaux de réhabilitation et amélioration thermique de la salle de jeu de paume ont été réalisés courant 2023/2024.

Ces travaux réalisés ont permis :

- Le déplacement des drains périphériques du bâtiment
- Agrandissement de la semelle sur le pignon Nord et Sud
- Traitement des fissures de la façade Est et Ouest
- Renforcement des charpentes et enlèvement des faux plafond

Dans un second temps, en 2026, la commune envisage l'amélioration de l'isolation et le renforcement acoustique de la salle de la salle ainsi que la réhabilitation de la salle de squash (changement du parquet, réfection du mur de l'enceinte) qui a subi les affres du temps et les désagréments structurels constatés dans ce bâtiment (fuites...). Cet équipement est unique dans le secteur. La section sportive qui utilise cet équipement régulièrement regroupe 55 personnes dont 22 chavagnais, 25 habitants du périmètre de l'OSCOR et 10 personnes résidants en dehors de ce périmètre.

PARTENARIATS

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

-date début travaux : été 2026

-date de fin des travaux : été 2026

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

90 000 € HT

Recettes prévisionnelles

Département (Aide CDST) : 20 595 €

ENJEU 1 : Poursuivre la dynamique des transitions écologiques et mobilités actives
Environnement

Préservation et valorisation de la Biodiversité d'anciens lagunages de station d'épuration et sensibilisation à l'intérêt des zones humides.

Faire connaître et sensibiliser le grand public et les enfants aux enjeux de la préservation de l'eau, du rôle des zones humides et une connaissance de la biodiversité

NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION

1.08 - Réalisation d'une étude biodiversité sur le site des anciennes lagunes

Études et diagnostic biodiversité pour connaissance des espèces animales et végétales pour les protéger dans le cadre de la balade sonore.

LE MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Chevaigné

LOCALISATION DE L'ACTION

Chevaigné, parcelle qui jouxte le chemin de halage – Anciens lagunages.

Implantation

En 2000, la Commune de Chevaigné a été raccordée à la station d'épuration de Betton, dimensionnée pour accueillir les habitants de Chevaigné, actuels et futurs. Depuis, les anciens lagunages, situés en zone inondable, sont restés en eau et ont été conservés en cas d'éventuel trop plein. Le site a été réhabilité par l'entreprise Eiffage en 2017, dans le cadre des mesures de compensation des destructions de zones humides engendrées par la réalisation de la LGV (PJ2 et PJ3). Après curage, une grande annexe hydraulique a été connectée à l'Ille. Un bassin de lagunage a été conservé et une mare plus profonde a été créée dans l'ancienne peupleraie pour la reproduction des grenouilles notamment.

Idéalement situé à moins de 10 minutes du centre bourg par un petit cheminement piétonnier, le site des lagunes permettrait de rejoindre le canal d'Ille-et-Rance au niveau de l'écluse de Grugedaine à moins de 200 m avec la création d'une passerelle. Plusieurs boucles de chemins de petites randonnées se croisent à proximité du site (chemin des amoureux, chemin du Breil).

Superficie

Le site des Lagunes représente environ 17 500 m².

Le site de Grugedaine, de l'ancien camping et de la scierie représente environ 20 000 m².

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Contexte & Caractères intercommunaux :

Deux projets sont actuellement en cours d'élaboration à l'échelle de Rennes Métropole : le Schéma fluvestre et le projet Canal-Forêt au niveau du secteur Nord-Est. Dans cette perspective, de l'autre côté de l'Ille, à 100 m à vol d'oiseau, le site de l'écluse de Grugedaine devrait faire prochainement l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Conseil régional, pour dynamiser le tourisme et mettre en valeur les abords du canal. Des cyclotouristes qui empruntent la V42 s'arrêtent déjà régulièrement pour la nuit et la fréquentation des lieux est en constante augmentation. Le site comprend également une ancienne scierie qui est un point d'étape également très fréquenté. En face, un ancien camping offre la possibilité de bivouaquer ou pique-niquer (tables bancs, toilettes à réhabiliter, ponton flottant).

Le projet :

- La mise en valeur de ce site nourrit un objectif double. Il s'agit d'une part de préserver la biodiversité typique de cette zone humide et aquatique et d'autre part de sensibiliser le public sur de tels sites naturels en facilitant sa découverte et sa compréhension.

1/ Valoriser la biodiversité de la zone humide et l'ouvrir au public

En plus d'une optique de préserver, la Commune souhaite rendre l'espace plus attractif et sensibiliser les promeneurs, campeurs, scolaires... aux fonctions des zones humides, aux espèces végétales et animales présentes sur le site. Le lieu se prête particulièrement au ressourcement et à la promenade.

Le projet retenu est porté par l'association ARS NOMADIS qui propose d'élaborer avec la participation d'habitants, d'experts, idéalement de collégiens, une balade sonore. Cette expérience sensorielle consiste en la création d'une fiction sonore qui donnera vie et voix à plusieurs espèces animales et végétales qui habitent ou traversent les anciennes lagunes de Chevaigné.

Le but est de sensibiliser à la beauté fragile de cet environnement.

2/ Cette réhabilitation serait également un point d'intérêt du projet du secteur Nord Est relatif au projet Canal-Forêt accompagné par l'Audiar.

3/ Démarche participative

Le projet appartient au dispositif « Nos lieux communs » dans le cadre de la Fabrique Citoyenne du Climat de Rennes Métropole, à l'instar de 15 autres sites répartis sur le territoire métropolitain.



1 : Le cheminement depuis le bourg (passage sous la voie SNCF)

2 : Les lagunes :



3 : La traversée de l'Ille



4 : L'écluse de Grugedaine :

5 : La scierie,
l'ancien camping



PARTENARIATS :

Rennes Métropole (Appel à projets Nos lieux communs »
Département

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

2026 : étude biodiversité

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses : 12 000 € HT

Etudes, 12 000 €

Recettes prévisionnelles

Département (Aide CDST) : 6 000 €

Maitre d'ouvrage commune de Chevaigné : 6 000 €

| |
|---|
| <p>ENJEU 1 : Poursuivre la dynamique des transitions écologiques et mobilités actives Transitions énergétiques</p> |
| <p>NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 1.09 - Création d'un bassin de récupération d'eau à l'espace aquatique</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : Commune de Cesson-Sévigné Nom et fonction du Responsable politique et Responsable technique Jean-Pierre SAVIGNAC (Maire) et Stéphane LAUNAY (Responsable bâtiment)</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION Piscine de Cesson-Sévigné</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>La Ville de Cesson-Sévigné dispose d'un équipement aquatique issu de plusieurs phases de constructions depuis 1975 et rénovée dernièrement en 2020. L'équipement actuel représente environ 4 080 m² de surface utile pour 626 m² de surface de bassins.</p> <p>Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de 2020, (principalement axés sur la rénovation globale de l'équipement en termes de production de chaleur, de filtration, et ventilation) des équipements innovants ont été mis en place pour récupération d'énergies sur l'eau dont la valorisation de son énergie fatale.</p> <p>Dans un second temps, et soucieuse de participer aux économies de la ressource en eau, la Ville travaille sur un projet de récupération et réutilisation des eaux de baignades. La création d'un bassin de récupération d'eau permettrait de réutiliser cette eau une fois les produits de traitement évaporés, pour la balayeuse des rues par exemple, ou encore l'arrosage des espaces verts.</p> |
| <p>PARTENARIATS : <i>Caractérisation (institutionnels / société civile) et niveau d'implication</i> <i>Articulation avec le volet fonctionnement le cas échéant</i></p> |
| <p>CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION 2026 : étude de définition / faisabilité 2026 2026 : études pré-opérationnelles / maîtrise d'œuvre 2026 2026 : RAO 2026 2027 : démarrage travaux / phasage tranches 2027 2027 : fin travaux et mise en service</p> |
| <p>PLAN DE FINANCEMENT (Investissement) <u>Dépenses</u> : 210 000 € HT Etudes, 20 000 € acquisition et travaux 190 000 €</p> <p><u>Recettes prévisionnelles</u> (en recherche de financements extérieurs) Département (Aide CDST / Aide sectorielle) : 52 500 € Autres : Agence de l'eau, Eau du Bassin Rennais (dossiers à venir) Maitre d'ouvrage ville de Cesson-Sévigné 157 500 €</p> |

| |
|--|
| <p>ENJEU 1 : Poursuivre la dynamique des transitions écologiques et mobilités actives Transitions énergétiques</p> |
| <p>NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 1.10 - Création d'un réseau de chaleur pour alimenter des salles associatives</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : Commune de Parthenay de Bretagne Nom et fonction du Responsable politique : Khalil BETTAL, Maire</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION Parthenay de Bretagne</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION : S'appuyant sur les résultats du bilan énergétique du patrimoine communal réalisé chaque année et alertée par l'évolution des prix des énergies notamment sur le site des salles inter associatives du territoire (ex : réunions Parents-enfants du territoire SYRENOR, forum de l'emploi du PAE du territoire, activités (musicales, culturelles et autres) du territoire), la commune de Parthenay de Bretagne, conformément à son plan de sobriété énergétique a décidé de mettre en place une chaufferie centralisée. Fort des conclusions de l'étude d'opportunité de développement d'un réseau de chaleur biomasse réalisée par l'ALEC, la commune de Parthenay-de-Bretagne a poursuivi la démarche en missionnant un bureau d'études pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Le Conseil Municipal a attribué le marché de Maîtrise d'œuvre de ce projet.</p> <p><u>Objectif écologique et économique :</u> Intérêts économiques et environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Substitution d'environ 93MW h utile de gaz naturel par de la biomasse. • Stabilisation et diminution du coût de la chaleur. • Diminution de l'émission de gaz à effet de serre de 75%. • Démarche vertueuse. <p><u>Objectif socio-éducatif :</u> La mise en œuvre du plan de sobriété énergétique communal, coconstruit avec les parthenaisiens et voté par le conseil municipal.</p> |
| <p>PARTENARIATS :</p> |
| <p>CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION 2022 : étude de définition / faisabilité Septembre 2026 : études pré-opérationnelles / maitrise d'œuvre Novembre 2026 : RAO Janvier 2027 : démarrage travaux / phasage tranches Juin 2027 : fin des travaux Septembre 2027 : mise en service</p> |
| <p>PLAN DE FINANCEMENT (Investissement) <u>Dépenses :</u> 240 000 € HT Etudes, acquisition et travaux : 240 000 €</p> <p><u>Recettes prévisionnelles :</u> Département CST 2023-2028 : 60 000€ Plan Bois Energie Bretagne : 50 700€ (évaluation) FMTE Rennes Métropole : 58 650€ Autofinancement de la commune : 70 650€</p> |

| |
|---|
| <p>ENJEU 2 : Accompagner les actions en faveur des solidarités Solidarités/Service à la population</p> |
| <p>NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 2.08 - Acquisition en VEFA d'un restaurant municipal satellite (scolaire, périscolaire et autres – publics seniors et autres).</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE CHAVAGNE Responsable politique : M. René BOUILLON, Maire Responsable technique : M. Damien GOYARD, DST</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION 2, cours de l'hottonie des marais, quartier des Confluences de la ZAC de la Touche</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION Ce projet de construction d'un restaurant scolaire satellite, destiné à accueillir une partie des enfants de la commune sur le temps du midi (jours scolaires et vacances) et les seniors régulièrement temps midi et autres), s'inscrit dans un enjeu d'accès aux services publics.</p> <p><u>Historique de l'opération :</u></p> <p>En 2017, la commune de Chavagne a engagé un programme de refonte de ses équipements scolaires, péri et extra scolaires en se basant sur une étude préalable établie courant 2016 par la société AMOFI. Après avoir réalisé la rénovation de l'aile sud de l'école élémentaire publique (chantier en cours de finition), la commune souhaitait engager une nouvelle phase de l'étude préalable.</p> <p>Depuis la rentrée 2017-2018, l'école privée Sainte-Anne, n'ayant plus la capacité d'accueillir les enfants pendant la pause méridienne, la commune loue une salle qui fait office de restaurant scolaire pour permettre à ces enfants d'être accueillis sur le temps du midi. L'augmentation des effectifs scolaires (publics/privés) actuels et à venir et l'évolution des pratiques font que ce mode d'accueil ne peut être que temporaire.</p> <p>La commune souhaitait pouvoir accueillir dans une salle communale dédiée à cet usage, ces enfants sur le temps du midi. La commune est propriétaire, d'un bâtiment situé 2 rue de l'avenir et dénommé "ferme des Barres "idéalement situé en plein cœur de ville, proche de l'école privée et à proximité du futur quartier des confluences de la ZAC de la TOUCHE. Une étude de faisabilité visant à transformer son rez-de-chaussée en salle de restauration et créer 2 salles communales de 60 m² et 65 m², (permettant l'accueil entre autres, dans le cadre du dispositif mis en place de Ville Amie des Aînés, des personnes âgées et à mobilité réduite proximité de la maison Helena (réalisée) et de l'immeuble intergénérationnel et inclusif Symbiose – en cours de travaux) à l'étage accessibles via un ascenseur a été lancée lors du 2^{ème} semestre 2019. Le Cabinet Couasnon Launay a été retenu en qualité de maître d'œuvre en juillet 2020 pour la réalisation de cette opération.</p> <p>Après l'étude de plusieurs Scénarii le conseil municipal, réuni en séance ordinaire, a validé le 1er février 2021 par délibération n°9/2021 le scénario de création d'un restaurant satellite au rez-de-chaussée du bâtiment de la ferme des Barres et la création de deux salles communales à l'étage pour un montant estimatif de 839 200 € HT.</p> |

Cependant, lors de l'ouverture de lots relatifs à l'appel d'offre des travaux en 2021, le montant prévisionnel de travaux s'élevait à un montant supérieur 1 350 000 € HT avec deux lots (toiture et bardages extérieurs) infructueux. Le Conseil municipal a décidé de ne pas réaliser, compte tenu de ces surcoûts prohibitifs, ces travaux qui auraient obéré les capacités financières de la commune et auraient empêché notamment la réalisation de l'aile nord de l'école élémentaire publique (chantier de 2 000 000 € HT achevé lors de la rentrée scolaire 2024/2025).

L'équipement restaurant satellite restant toujours une priorité dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements de la commune ainsi que l'absence de salles mutualisées notamment en lien avec **le renforcement du dispositif VADA et dédier une salle permettant l'accueil inclusif des résidents de proximité**, le Copil de la Touche a émis l'idée de réalisation de cet équipement dans le périmètre de la ZAC de la Touche, quartier des Confluences, dans le secteur à proximité d'habitats seniors (actuels et futurs), afin que cet équipement futur n'ait pas uniquement vocation à un usage à la fois scolaire/périscolaire (temps du midi, ALSH pour les enfants Chavagnais et les quelques enfants des hameaux des communes limitrophes – principalement Goven qui sont scolarisés sur Chavagne), **mais aussi** réponde à des besoins réguliers actuels et à venir et des offres de services publics complémentaires :

- **Accueil seniors sur les temps du midi,**
- **Equipement dédié aux animations des dispositif VADA et des dispositifs inclusifs** (Salle d'accès pour les résidents de la maison Helena, de la résidence inclusive Symbiose ainsi que de la maison d'accueil spécialisée de la sillandais).

Cette salle, située au cœur du quartier de la Touche (quartier des confluences) a **aussi** vocation à accueillir les futurs bureaux de vote complémentaires de la commune.

Cet équipement de cuisine satellite et autres usages quotidiens fera l'objet d'un achat en Vente en l'Etat de Futur Achèvement (VEFA) auprès du bailleur social Archipel Habitat.

Par délibération du 12 avril 2023, le Bureau d'ARCHIPEL HABITAT a décidé de l'engagement d'une nouvelle opération portant sur la construction d'environ 30 logements locatifs sociaux et d'une cantine scolaire, ZAC de la Touche à Chavagne.

Plan de situation

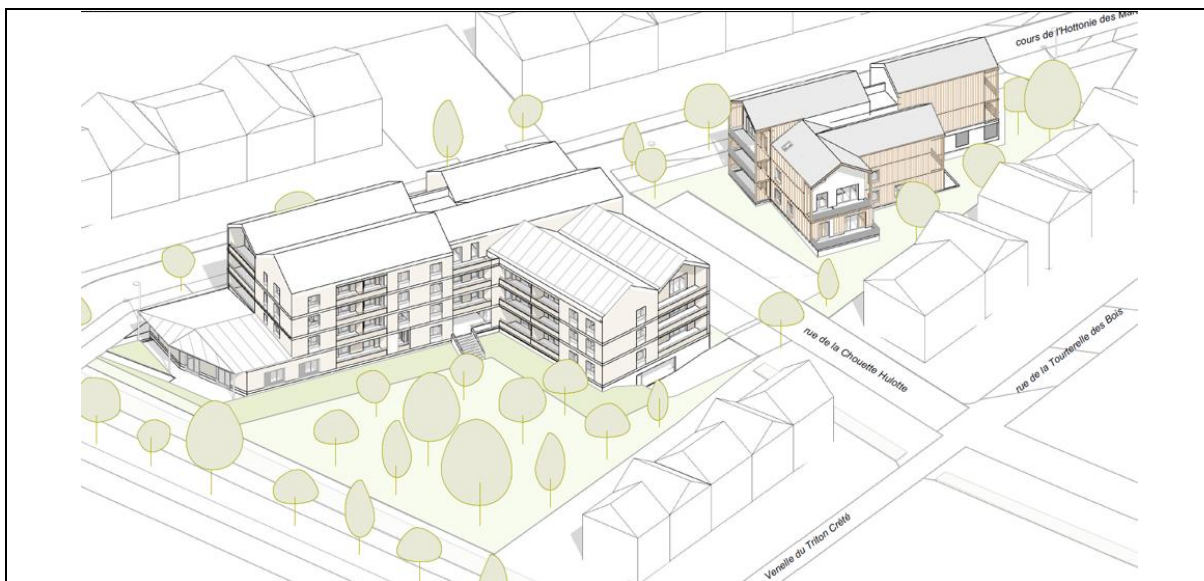


La programmation s'établit comme suit :

- Lot SOA : 31 logements locatifs avec stationnements en sous-sol et une cantine scolaire en rez-de-chaussée
 - Lot SOB : 9 logements locatifs avec stationnements extérieurs.
- Le programme de logements comprend 37 PLUS-PLAI et 3 PLS.

Perspectives extérieures





Les arrêtés de permis de construire relatifs à ce programme ont été obtenus les 5 novembre 2024 et 11 février 2025.

Les agréments de financement pour les logements locatifs ont été délivrés en 2024.

Le démarrage des travaux est envisagé au 4^{ème} trimestre 2025, avec un objectif de livraison de la cantine scolaire au 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre 2027.

L'espace de restauration scolaire d'une surface de 196,84 m² de surface utile inclut la salle à manger, les sanitaires, les vestiaires, les locaux ménage, ordures ménagères, laverie vaisselle, l'office cuisine et les réserves alimentaires, ainsi qu'un bureau.

Il sera livré avec les équipements permettant son fonctionnement (rayonnages, mobilier, électroménager...) à l'exclusion des tables et chaises de salle à manger.

A l'issue de la consultation des entreprises, le prix de vente de ce local est fixé à 739.155,00 € T.T.C (incluant une TVA à 20%) soit 615 962,50 € H.T.

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune de Chavagne en sa qualité d'acquéreur, ainsi qu'une quote-part des frais de géomètre et de notaire pour l'établissement de la division en volumes et/ou en copropriété (coût à ajouter au prix de vente).

Les frais de mobiliers (tables, chaises et autres) pour équiper le réfectoire sont estimés à 65 000 € HT. Une enveloppe de 20 000 € HT de travaux divers est envisagée en sus.

PARTENARIATS

ARCHIPEL HABITAT

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

date : 4^{ème} trimestre 2025 –

date : livraison 2^{ème}/3^{ème} trimestre 2027

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

700 000 € HT

Recettes prévisionnelles

Département (Aide CDST / Aide sectorielle) 175 000 €

Etat : 75 000 € (DSIL/DETR)

Rennes Métropole (FMTE): 210 000 €

| |
|---|
| <p>ENJEU 2 : Accompagner les actions en faveur des solidarités Solidarités/Accès aux services</p> |
| <p>NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 2.09 - Salle intergénérationnelle attenante au projet maison seniors supra communal à Brécé</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : Espacil</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION Centre-bourg de Brécé</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION Attenante à la future résidence seniors construite sous maîtrise d'ouvrage Espacil, une salle de 74 m² est construite afin de développer des échanges intergénérationnels (proximité micro-crèche). Salle construite sous maîtrise d'ouvrage déléguée puis transfert de propriété à la commune de BRECE.</p> |
| <p>PARTENARIATS</p> |
| <p>CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION Septembre 2023 : Signature des marchés 4ème trimestre 2023 : Démarrage travaux 18 mois : Durée des travaux Printemps 2025 : date livraison approximative de la salle</p> |
| <p>PLAN DE FINANCEMENT (Investissement) <u>Dépenses</u> : 198 000 € Etudes, acquisition et travaux Distinction dépenses éligibles</p> <p><u>Recettes prévisionnelles</u> Département (Aide CDST) : 87 624,81 (44,25%) Maitre d'ouvrage</p> |

| |
|--|
| <p>ENJEU 3 : Conforter une offre de services de proximité : Enfance / Jeunesse</p> |
| <p>NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION : 3.09 - Rénovation de la ferme du Pâtis abritant une petite crèche associative et un multi-accueil géré par le CIAS.</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE MORDELLES Responsable politique : Mr BONNET (Adjoint en charge de l'Aménagement et Patrimoine) Responsable technique : Mr ODOULAMI (Directeur du Pôle Aménagement et Services Techniques)</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION Ferme du Pâtis - route de Cintré 35310 Mordelles</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION Remise aux normes d'un bâtiment patrimonial du XVIIème siècle (murs en pierres de pays et bauge). Amélioration du confort thermique, refonte de la partie cuisine pour un meilleur respect de la démarche HACCP et changement d'une partie des huisseries du bâtiment.</p> |
| <p>PARTENARIATS</p> |
| <p>CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION 2025 : Début de l'étude de faisabilité 2025 2025 : Maitrise d'œuvre 2025 2026 : RAO 2026 2026 : Travaux 2026</p> |
| <p>PLAN DE FINANCEMENT (Investissement) <u>Dépenses</u> 200 000€ TTC <u>Recettes prévisionnelles</u> Département (Aide CDST / Aide sectorielle) : 45 768 € 22,88% Région : Etat Autres : CAF 50% Maitre d'ouvrage :20%</p> |

| |
|--|
| <p>ENJEU 3 : Conforter une offre de services de proximité Accès aux services, service à la population, Solidarités – Mobilités</p> |
| <p>INTITULE DE L'ACTION 3.10 - Déconstruction et reconstruction de toilettes publiques du centre bourg et installation d'un bloc toilettes ; point de départ sentiers communaux et métropolitains à proximité du parking de la salle St Exupéry</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE CHAVAGNE Responsable politique : M. René BOUILLON, Maire Responsable technique : M. Damien GOYARD, DST</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION Centre Bourg rue de Saint-Martin place de la Mairie Proximité parking de la salle St Exupéry sis rue du Champ Fleuri</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION 1) Déconstruction et reconstruction des toilettes de centre bourg</p> <p>Historique et émergence du projet :</p> <p>Veiller à ce que les espaces publics soient pensés pour les personnes âgées représente un défi crucial afin de leur offrir un cadre de vie adapté au vieillissement. Cela implique de créer des environnements qui soutiennent leur indépendance, facilitent leurs déplacements, préservent leur bien-être physique et psychologique, et encouragent leur participation à la vie sociale. En intégrant ces préoccupations dans l'aménagement urbain, on favorise une société plus équitable, attentive aux besoins de chacun, quel que soit son âge.</p> <p>Notre projet de toilettes publiques adaptées répond à plusieurs besoins essentiels sur notre territoire :</p> <p>Accessibilité et inclusion : Les personnes âgées, souvent confrontées à des problèmes de mobilité, ont besoin de toilettes publiques accessibles pour maintenir leur indépendance et leur dignité. Cela inclut des portes larges, des rampes d'accès, et des barres d'appui pour faciliter les déplacements. En offrant des installations adaptées, la commune montre son engagement envers l'inclusion et l'accessibilité pour tous ses résidents, réduisant ainsi les obstacles physiques qui peuvent limiter la participation des plus anciens à la vie communautaire. Nous souhaitons lutter contre l'âgisme et amener à penser une ville plus inclusive, y compris envers les seniors.</p> <p>Santé publique : Un accès facile à des toilettes propres et sécurisées est crucial pour prévenir les infections et autres problèmes de santé. Nos aînés sont souvent plus vulnérables aux infections en raison de leur système immunitaire affaibli et plus confrontés à l'énurésie. Des toilettes bien entretenues et régulièrement nettoyées contribuent à réduire les risques de maladies transmissibles. De plus, des installations adaptées peuvent aider à prévenir les chutes et autres accidents, qui sont fréquents chez les personnes âgées et peuvent entraîner des conséquences graves sur leur santé.</p> <p>Qualité de vie : Des sanitaires adaptées permettent aux personnes âgées de participer pleinement à la vie sociale et communautaire sans anxiété liée à l'accès aux sanitaires. Cela signifie qu'elles peuvent assister à des événements, se promener dans les parcs, et profiter</p> |

des espaces publics sans craindre un moment de gêne. En améliorant l'accès aux sanitaires, la commune contribue à améliorer la qualité de vie des seniors, leur permettant de rester actifs et engagés dans la communauté et ainsi rester acteurs de leur territoire.

Contexte de l'émergence de l'idée

L'idée de créer des toilettes publiques adaptées aux personnes âgées a émergé à la suite de :

1. **Retours d'expériences** : plusieurs personnes ont partagé, avec les élus ou les agents, les difficultés rencontrées lorsqu'il n'y a pas d'infrastructures accessibles. Le sujet revient régulièrement dans les débats. Une enquête destinée aux aînés de la commune a permis de faire remonter ce besoin spécifique.
2. **Événements spécifiques** : Des événements comme les marchés hebdomadaires, sont un lieu de rencontres privilégiées, ils offrent la possibilité d'une sortie. Un accès à des toilettes adaptées dans ces moments est pour les personnes âgées un service nécessaire et rassurant.
3. **Proximité des équipements municipaux, des commerces et autres**: les toilettes publiques sont situées à proximité des commerces, de la mairie, des salles associatives et de l'église. Nos toilettes actuelles ne sont plus adaptées aux besoins des populations, font souvent l'objet de dégradations et sont très énergivores en termes de consommation notamment en électricité et en eau. Les toilettes envisagées seront munies :
 - **De fonctions automatiques** : Verrouillage électronique/lumière automatiques/nettoyage, désinfection et désodorisation automatique, sécurité anti-utilisation prolongée, lave-mains déclenchement de l'eau automatiques
 - **Matériaux anti-vandalisme**
 - **Sécurité...**

Dans le cadre du déploiement de la politique de l'âge (VADA) dans la commune de Chavagne, ce projet est pour nous l'occasion d'améliorer l'inclusion et la qualité de vie des personnes âgées dans notre commune. Car les sorties du quotidien et la vie sociale peuvent très vite devenir sources de stress ou d'anxiété, particulièrement si l'accès aux toilettes dans les espaces publics n'est pas assuré.

Le déploiement de ce projet s'inscrit dans une politique plus large de soutien aux personnes âgées, visant à :

1. **Promouvoir l'autonomie** : En facilitant l'accès à des infrastructures adaptées, la commune encourage l'autonomie des personnes âgées et réduit leur dépendance.
 2. **Renforcer le lien social** : Des toilettes publiques accessibles permettent aux personnes âgées de participer plus activement aux activités communautaires, renforçant ainsi le lien social
 3. **Améliorer la qualité de vie** : En répondant aux besoins spécifiques des personnes âgées, la commune améliore leur qualité de vie et leur bien-être général
- 2) Installation d'un bloc toilettes ; point de départ sentiers communaux et métropolitains à proximité du parking de la salle St Exupéry.

Le point de départ des randonneurs pour les sentiers communaux et métropolitains se situe à proximité de la salle Saint Exupéry, rue du Champ Fleuri. Or, faute de sanitaires, les marcheurs n'utilisent pas les places dédiées sur le parking de la salle de sports. Ils viennent systématiquement se garer en centre bourg de Chavagne, faute de sanitaires accessibles, ce qui peut poser aussi des problèmes de disponibilité de place de stationnement en journée. Pour y remédier la commune va installer un bloc sanitaire à proximité du parking de la salle des sports.

PARTENARIATS

Dispositif VADA – Ville Amie des Aînés

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

début travaux fin 4^{ème} trimestre 2025 - 1^{er} trimestre 2026

date de fin 1^{er} trimestre 2026

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

80 000 € HT

Recettes prévisionnelles

Département (Aide CDST / Aide sectorielle) 20 000 €

FATIS (fonds d'appui pour les territoires innovants) 20 000 €

| |
|--|
| <p>ENJEU 3 : Conforter une offre de services de proximité Accès aux services</p> |
| <p>NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 3.11 - Construction d'un espace de restauration collectif et inclusif</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION Adresse : 3, Rue de l'Abbaye 35250 ST SULPICE LA FORET</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p> <p>La commune de Saint-Sulpice-la-Forêt s'engage dans un projet de construction d'un espace de restauration collectif et inclusif avec des ambitions environnementales et sociales ambitieuses.</p> <p>Au regard de l'évolution des effectifs scolaires et de l'accueil d'enfants de l'IME Le Baudrier de Saint-Sulpice-la-Forêt, dont une vingtaine d'entre eux sont scolarisés dans l'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) installé dans l'école Niki de St Phalle, le service restauration a dû investir la salle polyvalente en plus des espaces cantine/restaurant scolaire installé dans le même bâtiment. Cette solution temporaire limite la capacité d'accueil et la diversification des publics pouvant être accueillis au sein du restaurant.</p> <p>En effet, avec 180 enfants qui y mangent quotidiennement, il est en l'état pas possible d'accueillir plus d'enfants de l'UEE,, malgré la demande de l'IME le Baudrier. Seulement 5 enfants de l'IME sont accueillis au restaurant scolaire, alors même que l'UEE accompagne une vingtaine d'enfants du département.</p> <p>Par ailleurs, la municipalité fait l'objet d'une obligation administrative de l'ARS, nécessitant de construire de nouvelles infrastructures pour répondre aux exigences sanitaires et au confort des publics accueillis.</p> <p>Partant de ces constats, la collectivité a engagé des études préalables auprès des architectes conseils de la Métropole avec pour objectif de créer un bâtiment qui non seulement répond aux besoins immédiats de la restauration scolaire, mais qui soit aussi un lieu de partage et d'inclusion par la diversification des publics accueillis ; orientant le restaurant scolaire vers un espace de restauration collectif et inclusif.</p> <p>Parallèlement, la collectivité a engagé une AMO "C'est Bio l'Anjou" une concertation intégrant l'IME, les parents d'élèves, les équipes éducatives, les agents et personnes seniors, pour la rédaction d'un plan alimentaire territorial (PAT), proposant de faire du sujet "Alimentation", un facteur d'inclusion.</p> <p>Aussi, en prévoyant une capacité de 210 places, le projet permettra d'accueillir les élèves de l'école maternelle et élémentaire, davantage d'enfants de l'UEE, le personnel communal et équipes éducatives ainsi que des seniors, offrant ainsi une meilleure intégration des enfants en situation de handicap et des personnes seniors isolées, en lien avec le projet en cours de "Maison seniors " sur la commune.</p> <p>Le projet vise également à renforcer la dimension d'intégration des enfants de l'IME dans leur processus de pré-professionnalisation.</p> <p>Actuellement, quelques jeunes adultes de l'IME participent activement à la vie du restaurant scolaire, en mettant le couvert une fois par semaine au côté des personnels communaux. Le projet de nouvelle cantine facilitera la mise en place d'un véritable projet partenarial en renforçant la participation des enfants en situation de handicap dans la mise en place du service restauration.</p> |

Implantation de l'équipement

Dans un souci de frugalité, la conception de ce bâtiment se fera dans le prolongement de l'ALSH existant et s'appuiera sur les principes de la mutualisation des espaces existant (sanitaires, locaux techniques et du personnel...) et des équipements (Chaudière granulés bois mutualisé, production photovoltaïque partagé, etc.). En interconnectant restaurant et ALSH nous nous donnons également la possibilité de la réversibilité des usages des surfaces créées.

Concernant les ambitions environnementales, le projet vise à prolonger les objectifs qui ont été définis pour la construction de l'ALSH (Label E4C2), à savoir une construction bas carbone (Terre, paille, bois) et basse consommation avec production d'ENR. Le projet se situant dans le périmètre des abords, il est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Le projet de construction d'un espace de restauration collectif et inclusif a une double dimension intercommunale :

En premier lieu, il s'inscrit dans une démarche de coopération territoriale avec l'IME le Baudrier, pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap du département. En effet, l'agrandissement des espaces de restauration permettra d'élargir le nombre d'enfants de l'IME accueilli, passant de 5 à 20 enfants.

Deuxième aspect, l'ouverture du futur espace de restauration aux personnes seniors répond aux enjeux de politique publique "Ville amie des aînés", qui a fait l'objet d'une coordination à l'échelle du secteur Nord Est de Rennes Métropole pour définir la complémentarité des offres et services à l'échelle intercommunale pour ce public.

Avec le projet de maison seniors, inscrit dans le programme de la ZAC à L'orée de la Forêt, qui proposera une vingtaine de logements dans un calendrier serré, l'espace restauration pourra accueillir des seniors des communes du secteur et apportera une réponse supplémentaire au dispositif Métropolitain.

PARTENARIATS

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

- Date de consultation des entreprises : 2026
- Date de début des travaux : début 2027
- Date de fin des travaux : 2028

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

Le coût de l'opération est estimé à 1 670 400€ HT.

La subvention sollicitée au titre du contrat de territoire est de 135 000€

| DEPENSES | MONTANT EN € HT | RECETTES | MONTANT EN € |
|--|------------------|---|------------------|
| ETUDES (16%) | 230 400 | Subvention Contrat de Territoire | 135 000 |
| Etudes ingénierie | | FMTE | 600 000 |
| maitrise œuvre | | DETR (20% max) | 334 080 |
| mission sps | | Commune (autofinancement) | 601 320 |
| Contrôle technique | | | |
| divers (étude de sol, annonce marché...) | | | |
| travaux restaurant scolaire surface 400m2 - 3600€/M2 HT | 1 440 000 | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 1 670 400 | TOTAL DES RECETTES | 1 670 400 |

| |
|--|
| <p>ENJEU 3 : Conforter une offre de services de proximité Accès aux services / Jeunesse</p> |
| <p>NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION : 3.12 - Création d'un nouvel espace jeunes (modulaires)</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Nouvoitou Responsable politique : M. Jean-Marc LEGAGNEUR - Maire Responsable technique : Mme Maïwenn STANISLAS - DGS</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION Parc des sports à Nouvoitou</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION La commune de Nouvoitou a lancé un projet de création d'un nouvel espace jeunes afin d'accueillir les jeunes de 10 à 17 ans. L'actuel local jeunes est devenu trop petit. Ceci est dû à l'accroissement de la population, à son rajeunissement et aux propositions du service jeunesse qui attire beaucoup. L'espace jeunes doit régulièrement laisser des jeunes sur liste d'attente. Cette problématique d'espace a une conséquence négative, les jeunes de 15-17 ans se retrouvent en promiscuité avec les plus jeunes (10-14 ans) et préfèrent le plus souvent s'en aller. La conséquence n'est pas sans risque ; il est en effet préférable d'occuper nos jeunes. Le nouvel espace permettra d'accueillir plus de jeunes et ainsi proposera une offre de service de qualité. Cet espace a été travaillé et étudié en concertation avec les jeunes. Des nouveaux locaux vont être créés : salle multimédia, salle de bricolage, bureau. Ce nouveau bâtiment se situera à côté du skate-park au niveau du complexe sportif de la commune. Il s'agit de l'achat et l'installation de préfabriqués. Ce mode d'opération permet une réalisation rapide. Le projet est au stade de la signature des marchés de travaux. Sur le volet fonctionnement, la commune perçoit une subvention d'exploitation de la CAF et une participation des familles. Le nouvel espace jeunes sera financé de la même façon. Nous avons aujourd'hui deux animateurs jeunesse en charge de la gestion, de l'accueil et de l'animation de la structure. Un plus grand espace permettra d'accroître le personnel en fonction du nombre de jeunes inscrits.</p> |
| <p>PARTENARIATS CAF : financements (investissement + fonctionnement) Rennes métropole : financement Conseil départemental : financement État (DSIL) : financement</p> |
| <p>CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION : Dernier trimestre 2024 : études Janvier 2025 : dépôt du PC Été 2025 : consultation marchés publics de travaux Novembre 2025 : démarrage des travaux Février-mars 2025 : livraison</p> |
| <p>PLAN DE FINANCEMENT (Investissement) <u>Dépenses prévisionnelles</u> Études et travaux : 459 498.80 € HT <u>Recettes prévisionnelles</u> : 459 498,820 € HT CDST : 69 698.80 € HT DSIL : 70 000.00 € HT CAF : 100 000.00 € HT FMTE : 80 000.00 € HT Autofinancement : 85 000.00 HT (fonds propres) / 54 800.00 € (emprunt à taux zéro CAF)</p> |

ENJEU 3 : Conforter une offre de services de proximité, Accompagner les actions en faveur des solidarités, Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous

INTITULE DE L'ACTION

3.13 - Réhabilitation d'un bâtiment à usage de tiers-lieu en cœur de bourg

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : Commune de Saint-Armel

Nom et fonction du Responsable politique et Responsable technique :

Simon McDonnell adjoint à la citoyenneté,

Emma Chabot Chargée de mission développement culturel et animation territoriale

LOCALISATION DE L'ACTION

Chemin de la Fontaine à Saint-Armel

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Poursuivre la dynamique des transitions écologiques et mobilités actives : tiers-lieu en cœur de bourg accessible uniquement en mobilité douce. Activités autour du recyclage (atelier bois à partir de palettes, atelier couture avec du tissu récupéré, conférences sur les transitions, café avec petite restauration locale, co-working pour travailler d'une autre manière en restant sur Saint-Armel)

- Accompagner les actions en faveur des solidarités : lieu d'échange et de partage ouvert à tous les habitants, réalisations couture à destination de l'IME de Noyal, ...

- Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous : Cours de pilate et yoga prévus sur place, soirées tarot, ludothèque, Salle de motricité et de rencontre pour les assistantes maternelles, et ce lieu sera le nouveau lieu d'exposition de Saint-Armel + lieu où pourront se dérouler des concerts, des cours de danse...)

La commune de Saint-Armel, confrontée à une croissance démographique continue, cherche à développer son offre d'équipements à destination des habitants et des associations. L'offre actuelle d'équipements sportifs et culturels se trouve limitée pour répondre aux attentes des associations locales.

Ainsi, un travail est mené depuis 2021 sur le projet de création d'un tiers-lieu, visant à dynamiser le centre-bourg et à répondre aux besoins en matière de services et de lien social. Pensé comme un espace de rencontre, d'échange et de créativité ouvert à toutes et tous, ce futur lieu vise à accueillir aussi bien des associations déjà existantes sur le territoire, que de nouvelles initiatives et de nouveaux usages.

En parallèle, la commune a souhaité inscrire sa démarche dans le cadre de l'appel à projets « Nos Lieux Communs », mis en place par Rennes Métropole. Il s'agit d'impliquer activement les habitants et habitantes du territoire dans des projets en faveur de la transition écologique. Les porteurs de projet et toutes personnes intéressées sont alors invitées à imaginer le futur du lieu au cours d'ateliers participatifs.

La commune est accompagnée depuis plusieurs mois, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) par Atelier L2, architecte, Le Facteur urbain, Urbanisme participatif et programmation, et Bagot et associés, économiste de la construction, pour accompagner les porteurs de projet, définir le programme en vue de la rénovation du hangar, et pour définir la future gouvernance du projet.

Une réunion de lancement, à laquelle ont été associées les communes du secteur, et plusieurs ateliers de concertation ont matérialisé la démarche participative encore en cours.

Le CCTP est finalisé et la consultation pour le recrutement du MOE va démarrer en septembre 2025.

PARTENARIATS

Accompagnement du Département sur ce projet depuis le début avec notamment des aides pour l'étude (subvention de 15 625€ pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de ce bâtiment)

Porteurs de projet et associations intéressées :

Le bâtiment sera principalement utilisé par des associations et un porteur de projet gérant un espace de café-coworking. La gestion technique du bâtiment sera assurée par la commune. Les associations impliquées dans le projet de tiers-lieu et prévoyant aujourd'hui d'occuper le lieu sont :

Kazanou, associations d'activités manuelles et culturelles ;

Les Petits Lutins, association d'assistantes maternelles ;

La Grainothèque, collectif de troc de graines ;

Arka Yoga et AYCI, associations de cours de yoga ;

Une association de pilates.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

-études pré-opérationnelles / maîtrise d'œuvre : début décembre 2025

-RAO : juin 2026

-démarrage travaux / phasage tranches : sept 2026

-fin travaux : mai 2027

-mise en service : si possible mise en service progressive, sinon juin 2027

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

Etudes, travaux : 592 k€ de travaux + études estimées à 10% soit environ 60 k€

Distinction dépenses éligibles : 592 000 €

Recettes prévisionnelles :

Département (Aide CDST) : 296 000 € (50%)

Rennes Métropole : demande de subvention à effectuer auprès du dispositif FMTE (Maximum 50% du reste à charge une fois les autres co-financements déduit)

| |
|---|
| <p>ENJEU 3 : Conforter une offre de services de proximité Cohésion sociale politique jeunesse et prévention / Accès aux services</p> |
| <p>NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION : 3.14 - Création d'un tiers-lieu itinérant</p> |
| <p>LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : <i>Commune de Bourgbarré</i> DGS : Tanguy KERDRAON Responsable Pôle Enfance-Jeunesse : Myriam NICOLAS</p> |
| <p>LOCALISATION DE L'ACTION Îlot des Jeunes de Bourgbarré et lieux jeunesse Corps-Nuds, St Armel Nouvoitou</p> |
| <p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p> <p>Objet : Projet de tiers-lieu itinérant (en lien avec la politique d'animation de la vie sociale / accès aux droits ...) Réalisation et construction d'un tiers-lieu itinérant par les Jeunes de Bourgbarré et des communes limitrophes pour répondre à l'augmentation de la population très importante sur les tranches d'âges 15-20 ans. Concrètement, il s'agira d'une construction d'un espace flexible et sur remorque ; l'aménagement sera réalisé par les jeunes. Ce tiers-lieu sera un support pour permettre aux jeunes de proposer les animations, les informations et aussi de pouvoir proposer en été un lieu de détente et de rencontre auprès de l'étang de Bourgbarré et autre lieu des communes limitrophes.</p> <p>Objectifs : Développement de l'animation de la vie sociale, Développement de "l'aller vers", Intégration sociale des nouveaux habitants, Espace de sociabilité et de participation citoyenne, Dynamique du tissu associatif local, Réponse aux besoins des habitants suite au diagnostic de territoire CTG. Ce projet est un moyen d'action des objectifs de la CTG qui souligne la nécessité de développer des actions de citoyenneté auprès des jeunes et adolescents dans la continuité.</p> <p>Méthodologie : Démarche participative via un accompagnement d'un organisme de développement social : travail collectif pour la construction du contenu et du contenant du tiers-lieu. Ce projet participatif sera accompagné en méthodologie et ingénierie sociale par la Ligue de l'enseignement. L'accompagnement sera assuré par les animateurs jeunesse des communes La gestion de l'espaces et des activités sera assuré par les jeunes via la junior association.</p> <p>Lien avec la stratégie locale/projet de territoire : Action dans le cadre de la Convention territoriale globale intercommunale signée avec la CAF et les communes du secteur sud-est.</p> |
| <p>PARTENARIATS Intercommunales CRIJ Convention avec Rennes métropole</p> |
| <p>CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION La nature du projet participatif ne permet pas d'indiquer les dates d'échéances précises - étude de définition / faisabilité : début de l'action de mobilisation avril 2026 - études pré-opérationnelles / maîtrise d'œuvre (plans de la structure existants) définition du fonctionnement plan de l'aménagement septembre décembre 2026</p> |

- démarrage travaux / phasage tranches avril 2027
- mise en service septembre 2027

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses : 40 000 €

Accompagnement via la Fédération des centres sociaux : 2 500 €

Ligue de l'enseignement : 2 000 €

Matériaux de construction, partie entreprise/artisans, homologation : 35 500 €

Recettes prévisionnelles

Département : 20 000 €

MSA : 2 500 €

Maitre d'ouvrage : 17 500 €

| |
|---|
| ENJEU 3 : Conforter une offre de services de proximité |
| NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION : 3.15 - Construction d'une unité centrale de production pour la restauration municipale et restauration municipale scolaire et intergénérationnelle |
| LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : <i>Commune de l'Hermitage</i> CHOUAN André, Maire – DUCHER Sarah DGS |
| LOCALISATION DE L'ACTION Commune de l'Hermitage – 6 rue de Mordelles (UCP) Commune de l'Hermitage - rue Théodore Botrel (restauration scolaire et intergénérationnelle) |
| DESCRIPTION DE L'ACTION La commune de l'Hermitage produit chaque jour environ 420 repas pour les scolaires élémentaires et maternelles, public et privés. La préparation et la restauration sur site rencontrent aujourd'hui des contraintes techniques sanitaires, acoustiques et environnementales qui ne permettent plus d'atteindre les objectifs établis. En effet, l'outil de production est vieillissant et les nouvelles ambitions en restauration collective ne peuvent pas être mises en place (self participatif, repas intergénérationnels, valorisation des produits...) Les dimensions du bâtiment actuel et de la parcelle ne permettant pas un redimensionnement suffisant, il a été étudié une autre solution consistant à créer une cuisine centrale qui permettra de desservir en liaison chaude le site de l'école publique où un nouveau restaurant scolaire restructuré accueillera les élèves – et d'autres éventuels publics de type agents communaux et seniors – dans des conditions optimales. Une parcelle publique, à côté des ateliers municipaux, au 6 rue de Mordelles, est disponible pour accueillir le projet de la cuisine centrale. C'est également cette parcelle, à proximité immédiate du centre de secours du SDIS, qui a motivé un travail conjoint afin d'y accueillir le personnel du SDIS et les élèves pompiers en formation. L'objectif pour la Commune est : De produire 420 repas / jour à minima, avec une possibilité de monter en charge avec la croissance de la commune (programmes de logements en cours de construction et ZAC du Lindon en commercialisation), De pouvoir repenser la zone de restauration scolaire afin de pouvoir y accueillir des seniors dans une logique de restauration intergénérationnelle, incluse dans les projets périscolaires et éducatifs communaux D'accueillir une zone de prise de repas réservée aux pompiers en accès direct depuis leur centre, De pouvoir proposer un lieu de restauration accessible aux agents communaux De pouvoir produire et livrer en liaison chaude les scolaires d'une autre collectivité : la commune de la Chapelle Thouarault De travailler à l'évolution du patrimoine afin de développer des énergies renouvelables et un mode de chauffage résilient (chaufferie bois) |
| PARTENARIATS Partenariat avec l'école départementale des pompiers et réflexion menée avec la commune de la Chapelle Thouarault. |
| CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION Avril 2025 : APD Juillet 2025 : DCE Septembre 2025 : Rapport Analyse des offres |

Fin 2025 : démarrage chantier
Début 2027 : livraison

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût total de l'opération est de **4 876 000 € HT** dont **4 208 604,05 €** de travaux :

- 2 755 862,67 € HT de travaux pour la cuisine centrale,
- 1 452 741,38 € HT de travaux pour la rénovation du restaurant scolaire

Recettes (projet global comprenant la cuisine centrale et le restaurant scolaire) :

- ADEME (acquis) : 100 800 €
- FMTE Rennes Métropole (acquis) : 600 000 €
- CD 35 – participation au SDIS (acquis) : 621 896 €
- CD35 – CDST : **386 411 € / 533 491 €**

| |
|--|
| ENJEU 4 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous |
| INTITULE DE L'ACTION 4.05 - Réalisation d'un complexe de tennis |
| LE MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Gévezé Nom et fonction du responsable politique : M. Le Maire, Jean-Claude ROUAULT Nom et fonction du responsable technique : Yves BOTHEN – responsable du pôle territorial |
| LOCALISATION DE L'ACTION 4 A av de la Croix du Vivier à Gévezé |
| DESCRIPTION DE L'ACTION Ce complexe de tennis, répondant aux normes réglementaires, sera réalisé sur une emprise foncière communale de 12 002 m ² réservée à cet effet dans le parc sportif situé Avenue de la Croix du Vivier, à proximité immédiate des écoles maternelles et élémentaires « Léonard de Vinci » et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Le projet est composé de 4 terrains de tennis : 2 terrains extérieurs et 2 terrains couverts dans un bâtiment non chauffé. Ce complexe sportif sera complété par un club house RE2020 + à étage afin de limiter l'emprise foncière. La partie construite du complexe s'étendra sur 1 588 m ² (terrains extérieurs compris), représentant 13% de l'emprise foncière totale. L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture permettra de fonctionner selon le principe de l'autoconsommation collective. La construction sera éco-conçue de manière à limiter au maximum l'empreinte carbone notamment par l'utilisation de matériaux biosourcés. Ce complexe sera accessible par des liaisons douces (piétons et cycles) déjà existantes. La sobriété foncière est prise en compte du fait qu'aucune place de stationnement supplémentaire ne sera créée, excepté 2 emplacements PMR au plus près du bâtiment. Les utilisateurs pourront stationner sur le parking existant à proximité immédiate (100 places) et mutualisé avec quatre autres équipements (salle des sports, école publique, médiathèque, multi-accueil) limitrophes du projet. L'espace libre au nord du bâtiment sera aménagé par la plantation d'une mini forêt sur 500 m ² et complété par la suite d'une aire de jeux pour enfants (hors projet). Ce nouvel équipement sportif permettra d'accueillir les licenciés du club AS Gévezé mais il se veut également ouvert à tous : les terrains extérieurs seront accessibles aux scolaires, enfants accueillis dans le cadre de nos structures de loisirs et jeunesse et au public sur la base de créneaux dédiés à cet effet. |
| PARTENARIATS <i>Caractérisation (institutionnels / société civile) et niveau d'implication</i> <i>Articulation avec le volet fonctionnement le cas échéant</i> |

Sur l'analyse des besoins :

- Club de tennis communal (AS Gévezé – section tennis) pour l'identification et l'évaluation des besoins au regard de la pratique actuelle, du nombre de licenciés, du nombre de refus de nouveaux adhérents et des perspectives de développement futures de l'activité de l'association
- Fédération de tennis pour adapter au mieux le projet au regard de normes sportives appropriées

Sur l'aspect fonctionnel et mutualisé avec un rayonnement supra-communal :

- Les communes de Vignoc et Parthenay de Bretagne qui ne disposent pas d'équipement de tennis, ont donné leur accord pour une participation aux charges de fonctionnement du nouvel équipement par le biais de la signature d'une convention fixant les modalités de leur participation. Ainsi, les habitants de ces communes seront prioritairement accueillis au sein du club de Gévezé
- Au-delà avec toutes les communes limitrophes (Langan, Miniac-sous-Bécherel, Saint-Gondran) puisque la nouvelle capacité d'accueil permettra d'élargir l'ouverture de cette pratique à de nouveaux adhérents

Sur l'adaptation du projet pour limiter l'impact sur l'environnement

- L'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) et le maître d'œuvre pour construire un projet ayant une faible empreinte carbone et un impact limité sur la biodiversité

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Marché de maîtrise d'œuvre signé le 4/10/2024 avec le cabinet MICHOT ARCHITECTES

Marché de travaux :

- analyse des offres en septembre 2025
- Démarrage des travaux : novembre 2025
- Fin des travaux : 31/08/2026
- Mise en service : septembre 2026

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

Maitrise d'œuvre : 161 712 €

Etudes, contrôle technique, coordination sécurité, OPC : 39 409 €

Travaux : 2 246 000 €

Total dépenses HT : 2 447 121 €

Recettes prévisionnelles

Etat (DETR) : 140 000 € (acquis, montant notifié)

Rennes Métropole (FMTE) : 450 000 € (acquis, convention signée)

Département (Contrat de Solidarité Territoriale) : **226 540 €** (objet de la présente sollicitation)

Agence Nationale du Sport : (en cours)

Fédération de tennis : (sollicitation à venir)

Emprunt : 1 200 000 €

Autofinancement : 430 581 €

Total recettes HT : 2 447 121 €

| |
|--|
| ENJEU 4 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous |
| NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 4.06 - Rénovation et agrandissement d'une structure réservée à la pratique de l'escalade |
| LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : commune de Mordelles Commune de Mordelles (+ accompagnée par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) qui dispose d'un service spécialisé dans l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) qui accompagne les collectivités. Nom et fonction du Responsable politique et Responsable technique : Christian BLIVET et Céline DELAUNAY |
| LOCALISATION DE L'ACTION Mordelles - 35310 – Complexe sportif Beauséjour, salle Gaucher |
| DESCRIPTION DE L'ACTION Cette installation sportive est utilisée par les associations et par les publics scolaires (3 écoles / 2 collèges) date de 2008 et nécessite des travaux d'entretien pour assurer la sécurité des usagers, respecter les normes de conformité, accueillir des publics supra-communaux, ouvrir des créneaux réservés aux personnes en situation de handicap et permettre à l'Association « Mordelles Altitude » de développer d'organiser des compétitions à plus haut niveau si le mur répond aux exigences de ces rendez-vous. La Maitrise d'Ouvrage de cette rénovation et l'agrandissement de cette structure exigeant des compétences et des connaissances spécifiques, la FFME accompagnera et assistera la commune de Mordelles tout au long du calendrier de réalisation de cet objectif : depuis la phase de programmation et la définition du cahier des charges jusqu'à la réception du chantier et la mise en service de l'équipement. Solliciter cette AMO est pour la commune de Mordelles une plus-value et la garantie d'une conception et d'une réalisation pertinentes, répondant à l'ensemble des règles fédérales et des normes. |
| PARTENARIATS |
| CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION date : étude de définition / faisabilité 2025 date : études pré-opérationnelles / maitrise d'œuvre : 2025 date : RAO : 1 ^{er} trimestre 2026 date : démarrage travaux / phasage tranches : 1 ^{er} trimestre 2026 date : fin travaux : 3 ^{eme} trimestre 2026 date : mise en service : 3 ^{eme} trimestre 2026 |
| PLAN DE FINANCEMENT (Investissement) <u>Dépenses</u> 160 000 € (HT) Etudes, acquisition et travaux Distinction dépenses éligibles <u>Recettes prévisionnelles</u> Département (Aide CDST / Aide sectorielle) : 36 614 € (HT) Maitre d'ouvrage : 123 386 € (HT) |

| |
|---|
| ENJEU 4 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous |
| NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 4.07 - Création d'un Skate Park avec modules à proximité de la salle St Exupéry |
| LE MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE CHAVAGNE Responsable politique : M. René BOUILLON, Maire Responsable technique : M. Damien GOYARD, DST |
| LOCALISATION DE L'ACTION Salle St Exupéry, rue du Champ Fleuri |
| DESCRIPTION DE L'ACTION Historique et émergence du projet : L'implantation d'un skate park sur la commune de Chavagne répond à une demande forte de la part de la jeunesse communale. En lien avec l'espace jeune de la commune, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu entre élus, agents, jeunes et habitants entre 2022 et 2024 pour déterminer les besoins avérés ainsi que le ou les lieux d'implantations envisagés. 4 groupes de travail ont été constitués en ce sens. En parallèle, un groupe de travail regroupant élus et agents a élaboré un calendrier pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'un skate park sur le territoire de la commune. <u>L'objectif</u> : retenir le lieu d'implantation de cet équipement sportif lors du Forum des associations en septembre 2024, nouvel équipement répondant ainsi au label terre de jeux de la commune et lancer l'étude de faisabilité en 2025 et proposer les modules évolutifs et diverses rampes qui pourraient être installées sur ce lieu. Plusieurs lieux ont été identifiés par le groupe L'étang de la Sillandais A l'arrière de la salle du jeu de paume, Le site du Patis des friches... <u>Le lieu retenu qui paraissait correspondre aux attentes :</u> |



A proximité du city stade et de la salle st Exupéry.

Compte tenu de la proximité d'autres équipements sportifs (terrain de foot et city stade, des aménagements de sécurité seront aussi à prévoir autour de ce projet.

L'étude de faisabilité devrait être finalisée fin 2025/début 2026 pour un début des travaux ensuite 2^{ème} /3^{ème} trimestre 2026

PARTENARIATS

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

date début travaux : été 2026

date de fin des travaux : 3^{ème} trimestre 2026

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

85 000 € HT

Recettes prévisionnelles

Département (Aide CDST / Aide sectorielle) : 19 451 €

| |
|--|
| ENJEU 4 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous |
| NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 4.08 - Réalisation d'un pumptrack |
| LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : <i>Mairie Le Rheu</i> Nom et fonction du Responsable politique et Responsable technique Mme Chantal PETARD VOISIN – Maire M. Pascal BREMOND – Adjoint aux Sports Mme Laure KIRIAKOU – Directrice des Services Techniques et de l'Aménagement M. Jean Yves BONFILS – Responsable du service des Sports |
| LOCALISATION DE L'ACTION Le Rheu – Avenue de la Bouvardière |
| DESCRIPTION DE L'ACTION 1. Enjeux du projet La commune du Rheu, située en zone périurbaine et comptant environ 10 000 habitants, connaît un développement démographique soutenu et accueille un public jeune important, notamment grâce à la présence d'un collège et d'un lycée. Les besoins exprimés par les jeunes et les familles font ressortir un manque d'équipements de loisirs extérieurs accessibles et sécurisés. Le projet de pump track vise à : <ul style="list-style-type: none"> • encourager la pratique sportive libre et régulière, en complément de l'offre encadrée existante ; • favoriser la pratique du sport sans discrimination de genre • favoriser la cohésion sociale et intergénérationnelle ; • offrir un espace sécurisé pour la pratique du vélo, de la trottinette et du skate, limitant les usages sur la voie publique ; • renforcer l'attractivité et la convivialité du territoire en lien avec les communes voisines. Ce projet s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé, du sport pour tous et de valorisation du cadre de vie. 2. Objectifs <ul style="list-style-type: none"> • Développer la pratique du vélo et des sports de glisse dans un cadre sécurisé et adapté. • Favoriser la mixité sociale et de genre dans la pratique sportive. • Encourager les mobilités douces et la découverte des pratiques de plein air. • Créer un lieu de rencontre et d'échange pour les jeunes et les familles. • Intégrer l'équipement dans les actions éducatives et sportives locales (clubs, établissements scolaires, associations). 3. Grands principes de fonctionnement Le pump track sera en accès libre et gratuit , ouvert à tous, avec une signalétique adaptée (règles d'utilisation, sécurité, entretien). Des créneaux réservés pourront être attribués ponctuellement à des associations, clubs ou établissements scolaires. Un règlement d'usage sera affiché sur site pour garantir la sécurité (port du casque obligatoire, respect des usagers). L'entretien courant sera assuré par les services techniques municipaux, en lien avec le prestataire constructeur pour le suivi technique. |

Des **animations ponctuelles** (initiation, journée sécurité vélo, événements sportifs) seront organisées en partenariat avec les associations locales.

4. Public concerné

- **Publics visés** : enfants, adolescents, jeunes adultes, familles, pratiquants de vélo, trottinette ou skate.
- **Structures utilisatrices** : établissements scolaires, associations sportives locales, centres de loisirs.
- **Fréquentation attendue** : environ 200 à 300 usagers par semaine en moyenne, avec une fréquentation accrue en période estivale.
- **Territoire concerné** : la commune et les communes avoisinantes, dont les jeunes fréquentent le collège Georges Brassens et le lycée Théodore Monod.

L'équipement vise à **répondre à un besoin intercommunal**, en offrant une pratique libre accessible à tous.

5. Méthodologie de mise en œuvre

1. **Concertation locale** : échanges menés avec les jeunes via le conseil municipal des jeunes, les associations et les établissements scolaires.
2. **Conception du projet** : recours à un bureau d'études spécialisé afin d'adapter la piste au public visé et à l'environnement du site.
3. **Validation et plan de financement** : mobilisation des partenaires institutionnels, dont le Département.
4. **Travaux** : réalisation prévue sur le second semestre 2026, durée estimée à 3 mois.
5. **Mise en service et animation** : inauguration et mise en place d'un programme d'activités d'initiation et de sensibilisation.

6. Gouvernance

- **Porteur du projet** : Commune du Rheu
- **Comité de pilotage** : élus municipaux, services techniques, police municipale, représentants d'associations sportives, établissements scolaires et représentants du conseil de jeunes.
- **Partenaires** : Département, associations sportives, établissements scolaires, OSCOR (office des sports intercommunal)
- **Suivi et évaluation** : bilan annuel d'utilisation et d'entretien, indicateurs de fréquentation et de retombées locales.

7. Lien avec la stratégie locale et le projet de territoire

Le projet s'inscrit dans les orientations locales et départementales en matière de :

- **Sport pour tous et santé publique**, en favorisant la pratique libre et l'activité physique quotidienne.
- **Jeunesse et cohésion sociale**, en créant un lieu de rassemblement positif et éducatif.
- **Mobilité douce et aménagement durable**, en encourageant l'usage du vélo et la requalification d'un espace public.

Ce pump track complètera l'offre d'équipements sportifs de proximité et contribuera au rayonnement du territoire à l'échelle du bassin de vie.

8. Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Taux de fréquentation hebdomadaire.
- Nombre d'animations ou d'événements organisés chaque année.
- Taux d'utilisation par les établissements scolaires.
- Répartition des usagers par tranche d'âge et par genre.
- Niveau de satisfaction des usagers et des partenaires locaux.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Premier semestre 2026:

Diagnostic du site et définition du besoin (1 mois)

→ choix du terrain, relevés topographiques, concertation locale, premières esquisses.

Études techniques et conception détaillée (1 mois)

→ bureau d'études spécialisé pour le tracé, le profil des modules, l'intégration paysagère et le choix du revêtement.

Procédures administratives (1 mois)

→ montage du dossier de consultation, choix du prestataire, validation du financement (y compris subventions).

Second semestre 2026 :

Réalisation et réception (environ 4 mois)

Réception : 4^{ème} semestre 2026

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

Etudes et suivi d'opération : 35 000 € HT

Travaux : 380 000 € HT

Recettes prévisionnelles

Département (Aide CDST / Aide sectorielle) : 62 000 €

Région : non sollicitée à ce stade

Etat : en cours d'évaluation – Ministère des sports

Autres : Europe : non sollicitée

Maitre d'ouvrage : 353 000 €

| |
|---|
| ENJEU 4 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous |
| NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 4.09 - Rénovation de la médiathèque |
| LE MAITRE D'OUVRAGE Commune d'Acigné |
| LOCALISATION DE L'ACTION Acigné |
| DESCRIPTION DE L'ACTION Le projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la médiathèque d'Acigné, adopté en conseil municipal du 27 février 2023, se donne comme priorité de favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous (par exemple en instaurant la gratuité des prêts d'ouvrage), et de contribuer à créer du lien social (par exemple en accueillant les médiateurs numériques). Pour la mise en œuvre de ce projet, la commune d'Acigné a décidé notamment de procéder à la rénovation et la restructuration de la médiathèque construite en 2000. Ce projet de restructuration comprend bien évidemment un ambitieux volet énergétique permettant de répondre aux exigences du décret tertiaire mais il vise également à faire évoluer les services de la médiathèque afin de répondre au mieux aux besoins de la population ainsi qu'à contribuer à créer du lien social et à favoriser l'accès à la culture dans toute sa diversité. Il est ainsi prévu la création d'un service de prêt d'œuvres d'art (artothèque). La restructuration de la médiathèque doit permettre, au-delà des prêts d'ouvrage et des salles de travail, de proposer des espaces d'échanges et de convivialité aux habitants et de conforter les partenariats avec des associations. Parmi les collaborations importantes pour l'action sociale et culturelle de la ville, il faut mentionner celle qui s'engage avec le Temps du Regard association (dont le siège est à Rennes et implantée à Montgermont, Pacé et Acigné) au service des personnes en situation de handicap. Le Temps du Regard travaille depuis de nombreuses années avec des artistes plasticiens. L'association s'est ainsi constitué un important fond d'œuvres d'art réalisées tant par des artistes que par des personnes handicapées accueillies par l'association. Depuis quelques temps, le Temps du Regard cherchait un partenariat pour ouvrir ce fond au grand public. La restructuration de la médiathèque d'Acigné avec la création d'une artothèque doit permettre d'exposer ces œuvres et de les mettre à disposition du public. C'est également une façon de favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap que le Temps du Regard accueille sur 4 communes de Rennes Métropole. |
| PARTENARIATS <i>Caractérisation (institutionnels / société civile) et niveau d'implication</i> <i>Articulation avec le volet fonctionnement le cas échéant</i> |
| CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION · Septembre-décembre 2023 : procédure de désignation d'un maître d'oeuvre · Janvier-décembre 2024 : Conception du projet et procédure d'attribution des marchés de travaux · Janvier-décembre 2025 : Travaux |
| PLAN DE FINANCEMENT (Investissement) <u>Dépenses</u> : 1 133 000,00 € HT Etudes, acquisition et travaux <u>Recettes prévisionnelles</u> Département (Aide CDST) : 199 950,00 € (17,65%) |

| |
|--|
| Région |
| ENJEU 4 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous |
| NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 4.10 - Agrandissement de la base nautique sportive |
| LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : Commune de Vern-sur-Seiche Nom et fonction du Responsable politique Stéphane LABBÉ , maire de Vern-sur-Seiche Responsable technique Mathilde Ponté , chargé du foncier et des opérations d'aménagement |
| LOCALISATION DE L'ACTION Commune de Vern-sur-Seiche, la Vallée de la Seiche, 8 Chemin de Seiche |
| DESCRIPTION DE L'ACTION La commune de Vern-sur-Seiche met des locaux à disposition des associations vernoises. A ce titre, le club de canoë-kayak bénéficie d'un local situé sur la Vallée de la Seiche pour le stockage de ses équipements. Des vestiaires ont été réalisés il y a quelques années à l'intérieur du bâtiment pour permettre aux pratiquants de se changer avant et après chaque sortie. Cependant, la base kayak est dépourvue de sanitaires faute de raccordement au réseau d'assainissement jusqu'à aujourd'hui. En effet, la viabilisation du site l'an dernier pour l'installation de toilettes publiques sur la Vallée de la Seiche permet aujourd'hui d'envisager l'aménagement de douches sur la base kayak. Les adhérents du club canoë-kayak (+16% en 2025 avec 80 adhérents par rapport à 2024), sa clientèle (environ 1200 sur la période estivale) mais également les scolaires (environ 600 collégiens et 480 écoliers répartis sur l'automne et le printemps) bénéficieront des douches afin de pouvoir se rincer mais aussi se réchauffer après chaque entraînement, après chaque sortie sur la Seiche. Par ailleurs, l'extension envisagée pour l'installation de douches permet de revoir la conception des vestiaires afin de rendre ces espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite. En effet, le club nautique est doté d'équipement adapté au handicap et l'éducateur est habilité handi-kayak. De nombreuses sessions sont sollicitées par l'ADIMC (foyer de l'Orgerie), un établissement d'accueil de personnes gravement handicapées, mais également par le centre hospitalier Guillaume Régnier. Néanmoins, pour un accueil optimal, les espaces de services de la base kayak doivent être adaptés à ce public aux besoins spécifiques. De plus, la base kayak la plus proche est à 20 minutes de voiture. Par conséquent, la base nautique vernoise profite à un territoire beaucoup plus vaste que celui de la commune de Vern-sur-Seiche. |
| PARTENARIATS |
| CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION <ul style="list-style-type: none"> • 3ème trimestre 2025 : étude de définition / faisabilité • 4ème trimestre 2025 : études pré-opérationnelles / maîtrise d'oeuvre • 2ème trimestre 2026 : RAO • septembre 2026 : démarrage travaux (<i>pour ne pas perturber l'activité du club pendant la période estivale</i>) • 1er trimestre 2027 : fin travaux et mise en service |

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

| | |
|---------------------------|------------------|
| Etudes, Maîtrise d'œuvre | 20 000 € |
| Travaux | 130 000 € |
| TOTAL | 150 000 € |
| <i>Dépenses éligibles</i> | <i>150 000 €</i> |

Recettes prévisionnelles

| | |
|---|------------------|
| Département | 45 000 € |
| État (<i>Plan 5000 équipements – génération 2024</i>) | 10 000 € |
| | |
| Maître d'ouvrage (Commune) | 95 000 € |
| TOTAL | 150 000 € |

| | |
|--|-------------------------|
| ENJEU 4 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous | |
| NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 4.11 - Construction d'un complexe sportif | |
| LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : Mairie de Saint Erblon Nom et fonction du Responsable politique et Responsable technique : POLLET Matthieu et LE JOLIFF HOMO Jérôme | |
| LOCALISATION DE L'ACTION SAINT ERBLON, Lieu dit La Frogerais – près du collège privé Saint Paul | |
| DESCRIPTION DE L'ACTION Construction d'un complexe sportif multifonction TRANCHE 1 (gymnase) Enjeux : - mettre fin à la saturation actuelle de l'équipement présent, - permettre au collège privé de pouvoir utiliser une salle plus proche du collège, - permettre aux associations communales d'avoir un équipement en phase avec le développement de la commune (actuelle saturation là encore) | |
| PARTENARIATS CONVENTION EN 2021 ENTRE COLLEGE SAINT PAUL, DEPARTEMENT ET COMMUNE RELATIVE A L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LE CADRE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU COLLEGE | |
| CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION | |
| Date (en mois et année) | Phasage |
| - Septembre 2024 à avril 2025 | Phase Etudes |
| - Mai à décembre 2026 | Consultation travaux |
| - Janvier 2026 | Préparation du chantier |
| - Mars 2026 | Démarrage des travaux |
| - 14 mois | Durée des travaux |
| - Mai 2027 | Fin des travaux |
| - Septembre 2027 | Mise en service |
| PLAN DE FINANCEMENT (Investissement) | |
| <u>Dépenses</u> | |
| A Vestiaires/Sanitaires | |
| A0 Hall Accueil RDC 80 000,00 € | |
| A1 2 Vestiaires / douches match principal RDC 100 000,00 € (2 vestiaires de 20 m ² + 1 salle de douches) | |
| A2 2 Vestiaires / douches match d'ouverture + entrainement RDC 100 000,00 € (2 vestiaires de 20 m ² + 1 salle de douches) | |
| A3 2 Vestiaires arbitres / douches RDC 48 000,00 € (2 Vestiaires arbitres avec douches) | |
| A4 Sanitaires 2 blocs RDC 50 000,00 € Sanitaires dédiés aux sportifs et officiels | |
| A5 Local officiel RDC 14 000,00 € | |
| A6 Bureaux RDC 60 000,00 € (3 bureaux de 10m ²) | |
| A7 Infirmerie RDC 30 000,00 € (Meuble évier) | |
| Sous-total 482 000,00 € | |
| B Locaux annexes | |
| B1 Local de rangement associatif RDC 102 000,00 € | |
| B2 Local de rangement services RDC 68 000,00 € | |

B3 Local poubelles RDC 3 600,00 €
B4 Local TGBT RDC 24 000,00 €
B5 Local chaufferie RDC 49 000,00 €
B6 Local entretien RDC 6 000,00 €
Sous-total 252 600,00 €

C Locaux vie publique et associative

C1 1 club house/buvette RDC 200 000,00 €
C2 Locaux réserve RDC 45 000,00 € (2 réserves de 15m²)
C3 Salle de réunion RDC 80 000,00 €
C4 Sanitaires 2 blocs RDC 50 000,00 €
Sous-total 375 000,00 €

D Gymnase

D1 Aire sportive RDC 1 600 000,00 €
D2 Aire périphérique RDC 512 000,00 €
D3 Tribune 250 places RDC 350 000,00 €
D4 Espace tribune amovible (150 places potentielles) RDC 210 000,00 €
Sous-total 2 322 000,00 €

E Espaces extérieurs

E1 Parc de stationnement existant - € - € Pour mémoire
E2 Voie d'accès, de secours et trottoirs 30 000,00 €
E3 Autres 18 750,00 €
Sous-total 48 750,00 €

Total aménagements : 3 480 350,00 €

Extrapolation des coûts induits 696 070,00 € (Honoraires de conception, AMO, assurances, étude topographique, géotechnique, BC, CSPS, aléas)

Coût total d'opération H.T. 4 176 420,00 € soit 5 011 704 € TTC

Recettes prévisionnelles

Département (Aide CDST / Aide sectorielle) : 500 000 € sollicité. Dont **201 100 € au CDST**

Région : 0 €

Etat : 500 000 €

Rennes Métropole : 800 000 €

Autres : Fonds concours promoteurs : 1 000 000 €

Maitre d'ouvrage : 1 376 420 €

| |
|--|
| ENJEU 4 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous |
| NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 4.12 - Rénovation et extension de la halle de tennis et construction bâti pour la pétanque |
| LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : <i>commune de Saint-Jacques de la Lande</i> Nom et fonction du Responsable politique et Responsable technique |
| LOCALISATION DE L'ACTION Saint-Jacques de la Lande |
| DESCRIPTION DE L'ACTION Construction d'un nouveau bâtiment à destination de la pratique de la pétanque et du tir à l'arc, réhabilitation des courts de tennis intérieurs et extérieurs et rénovation - extension d'un bâtiment « Foyer Hall Vestiaires Sanitaires » entre le gymnase Allende et les courts de tennis. Les objectifs de ces projets sont multiples : <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'un équipement présentant une toiture vétuste affectant son usage (fuites, condensation, inconfort thermique, dégradations intérieures, glissance,...) ainsi qu'une couverture, des menuiseries, de l'enduit et de la peinture avec des traces d'amiante empêchant, en l'état les travaux de mise en accessibilité. - Améliorer les conditions de pratiques pour les usagers sportifs en démutualisant certains usages (séparation du tennis et du tir à l'arc et de la pétanque) et en étendant les superficies : création d'un court de tennis extérieur supplémentaire, création d'un nouveau bâtiment dédié à la pétanque et au tir à l'arc, extension du gymnase et des courts de tennis par un hall d'accueil/foyer. Ce projet s'effectue à destination de l'ensemble du public jacquolandin, habitants et scolaires mais aussi à destination du public des associations sportives concernées (tennis, pétanque, tir à l'arc). Les adhérents de ces associations sont originaires de l'ensemble de la métropole. Par ailleurs ces associations sont toutes dans une dynamique croissante. Ce projet s'intègre dans le projet sportif local de la commune. |
| PARTENARIATS L'Office Jacquolandin des Sports ainsi que les associations sportives concernées ont été associées au stade de la rédaction du programme et le seront à nouveau au cours de la phase travaux pour une meilleure articulation possible avec le déroulement de leurs activités. |
| CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION 2 ^{ème} Semestre 2024 : Programme / Concours Moe 1 ^{ER} Semestre 2025 : Concours Moe / Esquisse / APS 4 ^{ème} Trimestre 2025 APD / Maitrise d'œuvre |

1^{er} Trimestre 2026 – PRO DCE /Maitrise d'œuvre

2^{ème} Trimestre 2026 : RAO

3^{ème} Trimestre 2026 : Démarrage travaux

Construction Bâtiment Pétanque – 2^{ème} semestre 2026 jusqu'au 1^{er} Trimestre 2027

Rénovation Bâtiment Tennis + club house + tennis Extérieur – 2^{ème} Trimestre 2027 jusqu'au 3^{ème} trimestre 2028

Septembre 2028 : fin des travaux

Septembre 2028 : mise en service

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses – 3 300 000 € HT

Etudes, acquisition et travaux – 3 300 000 €

Travaux : 2 850 000 € HT

Etudes : Moe, Bureau contrôle, SPS, études diverses : 450 000 € HT

Distinction dépenses éligibles

Recettes prévisionnelles

Département (Aide CDST / Aide sectorielle) – 371 160 €

Rennes Métropole – 30 % - 750 000 €

Maitre d'ouvrage – 1 938 840 €

| |
|---|
| ENJEU 4 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous |
| NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION 4.13 - Mise en accessibilité de la salle des sports et création d'un espace associatif multifonction, sportif et culturel |
| LE MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE : Pascal PINAULT Maire |
| LOCALISATION DE L'ACTION 14 rue de Brocéliande 35630 LA CHAPELLE CHAUSSEE |
| DESCRIPTION DE L'ACTION Située au coeur du pôle sportif de la commune de la chapelle Chaussée, la salle Michelle Sévin nécessite des travaux de mise en accessibilité handicapé, y compris vestiaires. Attenant à cette salle, la commune souhaite transformer l'ex atelier communal en salle associative pour les écoles et les associations sportives du territoire : -Ecole Publique maternelle et primaire du chemin neuf -Ecole Privée RPI la Sagesse -Foot-ball l'Entente la Chapelle Chaussée/Langan -Volley-ball club ALCC LANGAN/LA CHAPELLE CHAUSSEE/GUIPEL -Centre social intercommunal AFEL -Association Sportive Romillé ASR -Club de tennis Tinténiac -Intergénérationnel : Club de la Bonne Humeur, culture et patrimoine, théâtre pourront se partager ces locaux qui manquent actuellement pour toutes nos associations. Ce lieu géré par la municipalité a fait l'objet d'une concertation en vue de la mise à disposition partagée entre toutes les écoles et associations intra et extra communales. Ce projet s'inscrit dans la continuité du diagnostic « étude équipements » réalisé par l'AUDIAR en 2016 qui avait relevé le besoin en salle pour nos associations. Après la construction d'une médiathèque, la rénovation du groupe scolaire l'agrandissement de la maison de l'enfance, centre social, Ce projet de rénovation des vestiaires et création d'une salle associative arrive à échéance dans l'inventaire de l'AUDIAR. La vocation extra-communale de cet équipement est particulièrement patente. L'utilisation de cette salle correspond au besoin d'une dizaine de communes au travers de l'aspect scolaire et d'une dizaine de communes au niveau des aspects associatifs. Il est à rappeler que conformément aux conditionnalités souhaitées du Département, aucune surface supplémentaire de bâtiment n'est créée. |
| PARTENARIATS Ce projet s'est construit après rencontre avec les représentants des deux écoles, les membres et salariés des associations concernées qui ont exprimé leur besoin et aidé à définir le projet. |
| CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION -étude de définition / faisabilité décembre 2023/ janvier/février 2024 - - études pré-opérationnelles / maitrise d'œuvre mars 2024 - RAO fin juin 2025 - démarrage travaux : début 2026 - fin travaux juin/septembre 2026 |
| PLAN DE FINANCEMENT (Investissement) Etudes, acquisition et travaux : 720 000 € <u>Recettes prévisionnelles :</u> |

| |
|--|
| Département (Aide CDST / Aide sectorielle) : 70 000 € Etat DSIL 210 000 € Rennes Métropole 210 000 € Maitre d'ouvrage 230 000 € |
|--|